



# EURO AFRIC SHIPPING

Transport - Transit - Import-Export - Négoce - Travaux & Aménagement

Dans le souci d'améliorer la qualité de nos services pour votre plus grande satisfaction en qualité et surtout de raccourcir le délai de nos livraisons, nous vous prions de bien vouloir :

- a) De payer au moins les 50% de vos frais d'envoi avant embarquement à Bruxelles ;
- b) De payer le reste avant la sortie du conteneur au port de Douala pour éviter de faire appel aux banques ce qui entraînent de surcouts.

## DE CE QUI PRECEDE :

1. Désormais, tout versement fait après la sortie du conteneur doit être majoré de frais de 10% sur le montant dû.
2. Tous les paiements doivent se faire exclusivement à la Banque **FIGEC** vous trouverez les différentes Agence en pièces jointes. Et les reçus de versements seront exigibles au retrait par nos collaborateurs et les agents FIGEC. Toute autre forme de versement ne sera pas prise en compte.
3. Toute marchandise qui séjournera à plus de trois (03) jours au magasin se sera taxé de **FCFA 20 000 (Vingt mille francs CFA) les quatorze (14) premiers jours**, et de **FCFA 50 000 (Cinquante mille francs CFA) par mois**.
4. Après la durée d'un mois au magasin nous ne seront plus responsables des ces colis supposés abandonnés et détruits à vos frais.
5. Pour ce qui concerne les frais de transport des conteneurs, ils sont payables exclusivement à Bruxelles. Ceux qui voudront le faire à l'extérieur devront ajouter les 6% de frais d'envoi et verser dans nos comptes.
6. Vous êtes tenu à nous communiquer la valeur et la nature de vos colis. Toute marchandise perdue sera remboursé au 1/3 du prix de transport payé à nos services.
7. Nous ne sommes pas responsables des colis non déclarés.

Tout ceci doit servir et valoir ce que de droit.